



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête auprès des salariés de l'État en 2022 (FPE 2022), complémentaire aux enquêtes coût de la main-d'œuvre et structure des salaires

---

*Type d'opportunité* : Reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : tous les 4 ans

*Demandeurs* : Direction générale de l'INSEE. Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité. Division Salaires et Revenus d'Activité.

Au cours de sa réunion du 12 mai 2022, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné le projet d'enquête auprès des salariés de l'État menée en 2023 et relative aux données 2022 (FPE 2022), complémentaire aux enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (Ecmoss) du cycle de collecte quadriennal 2022-2025.

L'enquête FPE complète le dispositif Ecmoss qui répond à un règlement européen de 1999 sur la production de statistiques structurelles sur le coût de la main-d'œuvre et les salaires. L'enquête Ecmoss couvre le secteur privé et la fonction publique hospitalière et territoriale ; l'enquête complémentaire FPE est menée auprès des salariés de la fonction publique d'État. Elle permet donc, couplée à l'utilisation des données des fichiers de paie (SIASP), de répondre au règlement Eurostat sur le champ complet.

L'enquête FPE 2022 sera la quatrième édition des enquêtes FPE, après FPE 2010, 2014 et 2018.

L'enquête complémentaire auprès des salariés de l'État a un double objectif :

- recueillir des informations concernant les salariés, non disponibles dans le système d'information des agents du secteur public (SIASP) : diplôme, temps effectif de travail par exemple... ;
- approfondir certains thèmes comme l'étude des parcours professionnels (avant et après l'entrée dans la fonction publique), la durée du travail (rémunéré et travaillé), etc.

L'unité enquêtée est le salarié. Le champ de l'enquête FPE concerne les salariés rémunérés par la fonction publique d'État y compris ceux exerçant leurs fonctions dans des établissements publics administratifs (EPA), qu'ils soient fonctionnaires ou non, en France (hors Mayotte). Sont exclus les militaires et les élus.

L'échantillon a une taille d'environ 33 000 salariés. Cet échantillon représente environ 1,5 % de l'ensemble des salariés de la fonction publique de l'État (ministères et établissements publics administratifs nationaux hors militaires).

Le mode de collecte sera internet en première intention. En effet, la population visée est une population majoritairement active, travaillant (ou ayant travaillé si départ depuis la date de la base de sondage) dans la fonction publique d'état, et qui de ce fait consulte très probablement internet.

Le temps moyen de remplissage du questionnaire est estimé à environ 15 minutes.

La comitologie comprendra :

- un comité de pilotage pour acter les grandes modifications à implémenter pour l'enquête ;
- un groupe de travail constitué d'experts thématiques ;
- des réunions de suivi régulières afin de suivre la préparation et la mise en œuvre de l'enquête.

Les données produites à partir de FPE 2022 (collectées en 2023) seront envoyées à Eurostat mi-2024. Les premières publications nationales auront lieu ensuite au mieux fin 2024 – début 2025 par exemple sous forme d'études courtes de 4 pages ou de dossiers plus étoffés, sur les profils, parcours, rémunérations dans la fonction publique d'Etat.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de quatre ans (de 2022 à 2025).